

# 67ÈME SESSION DE LA CSW, NEW YORK



COMMUNICATION DU GOFEHF

L'IDENTITE JURIDIQUE, LE PASSAGE OBLIGE A L'INNOVATION, A LA TECHNOLOGIE  
ET A L'EDUCATION A L'ERE DU NUMERIQUE

## CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVILE A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF,

**ELODIE LOUE**  
*Chargée de Projet*

# PLAN DE PRESENTATION

I. CONTEXTE

II. CONTRIBUTION DE LA SOCIETE A L'ACQUISITION DES ACTES  
DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU  
PROJET DU GOFEHF

CONCLUSION

# I. CONTEXTE 1/3



La question de l'identité juridique été de tout temps au cœur des préoccupations de la communauté internationale:

- DUDH et autres instruments internationaux pertinents des Nations Unies: chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.
- La cible 16.9 de l'agenda 2030 relatif à l'Etat Civil: garantir à tous et à toutes une identité juridique, grâce notamment à l'enregistrement des naissances.

## **Cependant:**

- Sur le plan mondial:
  - plus d'un milliard de personnes sans existence légale;
  - 35% des enfants n'ont pas d'existence officielle dans 90% des paysA
  - 166 millions d'enfants de 0 à 5 ans ne sont pas déclarés à la naissance.

# I. CONTEXTE 2/3



Quant au continent africain:

il comptera 2,5 milliards d'individus en 2050 et plus de 4 milliards en 2100 selon le scénario moyen des projections des Nations Unies

actuellement, plus de 500 millions d'individus ne peuvent pas prouver leur identité.

Selon l'UNICEF, 95 millions d'enfants de moins de 5 ans, adultes de demain non enregistrés à la naissance en Afrique subsaharienne.

A l'horizon 2030, ce chiffre pourrait atteindre 115 millions si les tendances actuelles se poursuivent.

En Côte d'Ivoire

- 1/3 des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil,
- 40% des naissances sont déclarées sur la base de jugements supplétifs et
- Seulement 20% des décès sont déclarés
- (études récentes de l'office national de l'Etat Civil et de l'identification (ONECI 2022),
- 1 471 749 personnes sont déclarées, mais ne disposent pas d'actes de naissance, et 2 276 232 personnes ne sont pas du tout déclarées (RGPH 2021).

# I. CONTEXTE 3/3



- ❑ L'Afrique a fait d'énormes progrès pour faire de l'enregistrement des faits d'Etat Civil et de l'établissement des statistiques de l'Etat Civil un programme d'action régional prioritaire lors de la conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'Etat Civil à Addis-Abeba en août 2010.
- ❑ La Côte d'Ivoire, en s'appuyant sur ces résolutions et ces engagements, va prendre des mesures de modernisation et fiabilisation de l'état civil.
  - PND 2021-2025, axe stratégique 1 (renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance), prévoit de rendre disponible à l'horizon 2030, un fichier unique de la population pour le renforcement du système national de l'état civil.
  - Loi spéciale n° 2018-863 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance.
  - C'est dans ce contexte que le Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme-Femme (GOFEHF) à s'investir ces cinq (5) dernières années sur la problématique de l'Etat Civil en mettant en avant la promotion des droits des femmes.



## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 1/7

Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, dans le contexte du renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux concernant les élections locales et sénatoriales de 2023 de nombreuses femmes ne disposant pas de documents d'état civil ne pourront ni exercer leur droit de vote, ni être candidates aux élections.

Sans existence légale, les femmes et les hommes ne peuvent pas jouir de leur droit économique, politique et social.

Pour permettre la participation effective des femmes à la vie socioéconomique et politique, le **GOFEHF** a bénéficié, pendant plus de deux ans d'un financement de **ONUFEMMES** et de l'ONG Française **Regards de femmes avec le soutien du ministère Français de l'Europe et des Affaires Etrangères** pour permettre à 5000 femmes dans cinq (5) régions de la Côte d'Ivoire (Béré, Gontougo, Haut Sassandra, Poro et Tonkpi) d'avoir un acte de naissance.

Pour l'atteinte de ce résultat, plusieurs stratégies ont été utilisées.

## **II. CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 2/7**



### **2. Identification et recensement des femmes ne disposant pas d'actes d'état civil**

Un formulaire d'identification a été conçu pour recenser les femmes jamais déclarées à l'état civil. Des points focaux ont été recrutés par localité pour faire la sensibilisation et le suivi des activités.

Nous avons impliqué les leaders communautaires et religieux, les associations féminines et de jeunes dans la sensibilisation de leurs populations afin qu'elles adhèrent au projet

## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVIL A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 3/7

### 3- la remise des registres de naissances aux sous-préfectures et aux mairies

- Dons de 1000 registres de naissances aux sous-préfectures et aux mairies
- Mises à disposition par le Ministère de la Justice de 5000 imprimés( requêtes)



Remise de registres des naissances au Procureur de Daloa



Séance de travail à la Mairie de Bondoukou

## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVIL A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 4/7



### 4- Remplissage des requêtes

Des rédacteurs des services d'Etat Civil des parquets, les Mairies et les Sous-Préfectures pour transcrire les pétitionnaires dans les registres officiels des tribunaux et des services d'état civil des localités concernées



## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVIL A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 5/7



### 5- Organisation de visites médicales et l'établissement par des médecins de certificats d'âge physiologique

Des Médecins, pour déterminer l'âge physiologique des requérantes



## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIETE A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 6/7



- 6. Cérémonie de remise officielle des actes de naissance aux femmes bénéficiaires



## II. CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVIL A L'ACQUISITION DES ACTES DE NAISSANCE DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE : LE CAS DU PROJET DU GOFEHF 7/7(Fin)



le **GOFEHF** a contribué à l'établissement de 5000 actes de naissance dans 5 régions de Côte d'Ivoire à raison de 1000 actes d'état civil par région reparti comme suit.

Tableau de répartition des actes établis

REGIONS	ACTES DE NAISSANCE DELIVRES
BONDOUKOU	1000
DALOA	1000
MAN	1000
MANKONO	1000
KORHOGO	1000
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>



# CONCLUSION



Le monde est marqué aujourd'hui par un développement accéléré des innovations technologiques, ainsi que le numérique. Cela impacte tous les secteurs de la vie. En être exclu, c'est se mettre à l'écart de la marche du monde.

En Afrique et en Côte d'Ivoire, les femmes sont dans une large majorité privées de nombreuses opportunités, parce qu'elles ne savent ni lire ni écrire et ne disposent pas de documents administratifs d'identité.

Cela veut dire qu'elles sont invisibles, elles n'existent même pas. Pour qu'elles soient présentes dans tous les domaines, qu'elles soient à la fois des actrices et des bénéficiaires des technologies et du numérique, il est temps que des politiques courageuses et ambitieuses soient adoptées et mises en œuvre de façons durable en faveur des femmes.

Les initiatives amorcées par le **GOFEHF** depuis quelques années sur l'enregistrement des femmes à l'Etat Civil, cadrent bien avec les documents de politiques du gouvernement et des engagements internationaux. C'est pourquoi, elles ont besoin d'être soutenues et renforcées pour prendre en compte les femmes de toutes les régions de la Côte d'Ivoire.

Si à cela l'on associe l'éducation, la formation et l'alphabétisation, les femmes pourront être capables de profiter des solutions numériques existantes, les transactions en ligne et l'accès à des services gouvernementaux à condition toutefois de les doter d'une identité légale ainsi que d'un acte de naissance d'ici à 2030 selon la Banque Mondiale.



**JE VOUS REMERCIE  
DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**